

Montréal, le 19 juillet 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^c Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demandes d'adoption de cinq normes de fiabilité – Norme PRC-006-3
Dossiers de la Régie : R-4025-2017**

Cher confrère,

Les textes français de la norme PRC-006-3 et son Annexe ont été déposés au dossier cité en objet à plusieurs reprises (15 décembre 2017, 21 janvier 2018 et [9 février 2018](#)).

Après réexamen complet de la dernière version, la Régie note qu'elle comporte plusieurs erreurs cléricales reproduites aux documents ci-joint.

Nous vous saurions gré de bien vouloir revoir les textes soumis et les redéposer en suivi de modifications **au plus tard à 12h le 27 juillet 2018**.

Par ailleurs, soyez assuré que nous déplorons cette situation qui cause un délai additionnel au traitement de votre demande d'adoption et de mise en vigueur de la norme PRC-006.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/vd
p. j.